



ÉDITO

Le Grau du Roi, pays sans loi ?

Certains "réboussiers" et autres nostalgiques du temps révolu où Le Grau du Roi ne comptait que la moitié d'habitants par rapport à aujourd'hui, se plaisent à dire que **Le Grau du Roi serait devenu un pays sans loi**. Je ne veux pas y croire mais il est vrai que ces incivilités et libertés prises avec les règles contribuent à exacerber un sentiment de ras-le-bol général. Au plan national comme au niveau local, elles conduisent parfois certains à se réfugier dans un vote de dépit, alors qu'une meilleure information mâtinée d'un peu de répression permettrait de régler durablement bon nombre de situations.

Sans verser dans le catastrophisme ni céder à certaines facilités qui consisterait à laisser entendre que "*l'enfer, c'est forcément l'Autre*", **Le Cercle du Grau a fait un rapide état des lieux sur l'incivisme et délits mineurs que chacun déplore dans la ville**.

Un constat sans complaisance et qui ne stigmatise pas ceux sur lesquels il est facile de jeter l'opprobre.

Un constat sans ambages qui ne cible pas seulement les touristes, sources de beaucoup de maux à en croire certains.

Un constat qui pose les (bonnes) questions sur comment vivre harmonieusement au Grau du Roi, l'été mais aussi l'hiver.

Un constat sans démagogie mais qui suppose que la Municipalité prenne ses responsabilités sans peur de froisser de potentiels électeurs. A moins d'un an des prochaines échéances électorales, le laisser-aller devient grandissant. **Le Cercle du Grau** vous propose de pointer ces dysfonctionnements et annonce les premières pistes d'un programme où le respect du bien-être de chacun sera prioritaire.

Sophie Pellegrin-Ponsole
Conseillère Municipale
Vice-Présidente du **Cercle du Grau**



Votre avis nous intéresse

Ces sujets vous concernent ? Vous souhaitez aborder un sujet qui vous tient à cœur avec un représentant du **Cercle du Grau** ? Contactez-nous et réagissez sur le site www.lecercledugrau.com ainsi que sur les réseaux sociaux **Facebook** (@lecercledugrau) et **Twitter** (@SophiePelp).

Le Cercle du Grau - Impasse Louis Ponsole - 30240 Le Grau du Roi - Tel. : 06 09 56 59 78

E-mail : lecercledugrau@yahoo.fr - Site web : www.lecercledugrau.com



Vers plus de fermeté pour une meilleure harmonie

TER : Un train d'enfer...

Fondamentalement, **Le Cercle du Grau ne peut pas s'ériger contre le Train à 1€ dont la vocation sociale originelle ne peut être que louée**. Il n'est pas question de supprimer pour les plus modestes qui ne disposent pas de véhicule personnel ni de moyens suffisants pour y séjourner, la possibilité de se rendre à la mer en empruntant ce TER au départ de Nîmes. Le Grau du Roi a toujours été une terre d'accueil et une station balnéaire familiale. Autant de raisons pour que cette gare, inaugurée par Louis Ponsole en 1909, poursuive cette philosophie mais pas à n'importe quel prix.



Depuis trois ans, lors du vote de la subvention allouée à une association de médiateurs encadrant les voyageurs à leur descente du TER, **Le Cercle du Grau** s'abstient. Cette année, regrettant que ni la Ville de Nîmes ni l'ensemble des communes situées sur le parcours ne participent à ce financement, **il a choisi de voter contre**. Pourquoi seule notre commune devrait rémunérer ces personnels chargés d'accompagner certains jeunes difficilement gérables jusque sur la plage rive gauche ? Elle finance déjà les renforts de sécurité (gendarmes, police municipale...) dès que le convoi de 600 passagers arrive en gare. **Contrôler l'accès au train au départ de Nîmes et de Saint Césaire en veillant à ce que chacun soit muni d'un titre de transport et d'une tenue correcte** pour voyager serait déjà un premier pas vers moins de d'effectifs à déployer à l'arrivée.

Le Cercle du Grau entend et partage l'exaspération de certains résidents et commerçants installés à l'année ou saisonniers, touristes et autres visiteurs, qui subissent **les incivilités de ces poignées de jeunes qui s'engouffrent dans les rues de la ville, torse-nu, musique à fond, interpellant les passants avec plus ou moins de délicatesse**. Sur le trajet, certains commerçants s'organisent pour éviter d'être pillés. A leur arrivée sur la plage, ce sont les effets personnels des vacanciers qui doivent être surveillés de très près. Il est clair que ces situations, même si elles ne concernent qu'une faible proportion des voyageurs qui arrivent chaque jour en gare du Grau du Roi, **contribuent à alimenter un sentiment d'insécurité** et génèrent une frustration face à l'impunité dont bénéficient ces jeunes.

Pourquoi systématiquement minimiser ces actes au prétexte que peu de plaintes seraient déposées ? Alors qu'il pourrait être un atout touristique formidable pour Le Grau du Roi (quasi seule station du littoral régional accessible directement en train), le train à 1€ contribue à la dégradation générale du centre-ville dont les causes sont à rechercher dans le laisser-aller et le renoncement que les différentes équipes en responsabilités ont favorisé depuis de nombreuses années.

STATIONNEMENT : "Devant chez moi, c'est aussi chez moi !"

Problème majeur et récurrent : le stationnement. Si **Le Cercle du Grau** a déjà eu l'occasion de présenter ses premières réflexions pour le stationnement estival, le problème vient aussi de "l'intérieur" tout au long de l'année. Passons sur les libertés prises avec les stationnements en double-file, les pontons-parkings, les rues délibérément obstruées par des véhicules en stationnement quasi permanent (voiture, camionnette ou deux-roues), **l'appartenance au Grau du Roi ne confère pas un droit de "propriété" sur le domaine public**.

La notion du "**devant chez moi, c'est aussi chez moi**" conduit à des situations anarchiques ! Les autorités n'hésitent pas à verbaliser un véhicule ayant dépassé le forfait de stationnement ou mordant légèrement sur un passage piétons mais ferment allègrement les yeux sur des résidents stationnés sur "leur" trottoir, au plus grand mépris du code de la route. Pires certains "réservent leur place" en utilisant chaises, tabourets et autres filets de pêche. Comment autoriser de tels agissements qui conduisent inévitablement à des injustices entre ceux qui s'octroient le droit et les autres ? Et si le savoir-vivre devenait la meilleure alternative à la sanction ?

CIVISME : "Tout-nu" et tout bronzé

Station familiale ne signifie pas station bas de gamme. **Un arrêté municipal prévoit une amende de 38€ pour toute personne déambulant torse-nu dans les rues du Grau du Roi.** Mais Monsieur le Maire a beaucoup de mal à faire respecter cet arrêté comme beaucoup d'autres. Si bien qu'il est difficile d'annoncer le nombre de procès-verbal dressés à l'encontre de ces contrevenants. Il n'est pas rare de voir agents municipaux et personnes dévêtues se croiser sans qu'aucun rappel à la loi ne soit effectué. Encore une fois, l'impunité est totale. Ce n'est pas la faute de la police municipale mais un simple manque de volonté, et peut-être de courage, de la part de Monsieur le Maire.

Comment appeler de ses vœux, une nécessaire et bénéfique montée en gamme pour Le Grau du Roi et tolérer ce genre de comportements ? Il n'y a qu'à observer la ville de Royan où son maire (de droite) n'a pas hésité à engager une campagne de communication humoristique pour inviter les touristes à se comporter correctement partout. Les contrevenants s'exposent à une amende de 33 euros et depuis la mise en place de la mesure, des amendes ont bien été distribuées. Comme quoi avec un peu de pédagogie, un peu d'humour et un brin de fermeté, on arrive à tout.



Le Cercle du Grau : un mandat pour tout mettre à plat

A la lecture de tous ces petits riens qui gâchent parfois notre quotidien, on finit par comprendre la désaffection des touristes et la vive inquiétude de ceux qui vivent et travaillent au Grau du Roi. En 2018, **plus de 2 000 mains courantes** ont été déposées auprès de la Police Municipale. 172 rapports d'infraction ont été remis à la Gendarmerie. Certains se réjouissent de ce chiffre relativement bas pour une station de la taille du Grau du Roi en haute saison. Si le nombre de plaintes enregistrées est aussi dérisoirement faible au regard des délits commis, c'est que la plupart des victimes (vacanciers ou résidents) refusent d'engager des poursuites. **Cependant, les "bons" résultats annoncés chaque année par la Municipalité ne parviennent pas à rassurer les citoyens dont le sentiment d'insécurité ne cesse de croître.**

Nuisances sonores, stationnement anarchique, occupation illégale du domaine public, dépôts d'ordures sauvages, vols à la tire et autres délits... avec 56 agents communaux affectés à la sécurité et à la gestion de la voie publique en haute saison, assistés par une vidéosurveillance de plus en plus performante, **des mesures plus fermes devront être adoptées afin de retrouver une certaine harmonie et plus de sérénité.** **Le Cercle du Grau** propose un nouveau candidat avec un seul mandat pour tout remettre à plat !

ENVIRONNEMENT : Passer de l'intention à l'action

A l'heure où les questions environnementales et la préservation de la nature sont devenues des sujets prioritaires, la Ville du Grau du Roi semble choisir les siens en ignorant les plus flagrants. **Les douches de plages**, véritables "bains publics" où chacun en profite pour y faire une toilette intégrale devraient être contrôlées, et s'il le faut, remplacées par de simples pédiluves ou fontaines pour se rincer les pieds comme cela se pratique déjà dans de nombreuses stations du littoral français. Cela éviterait une consommation d'eau potable phénoménale et surtout que des produits savonneux ne s'infiltreront dans le sable et finissent dans l'eau de mer.

Par ailleurs, se réjouir benoîtement de l'obtention chaque année du Pavillon Bleu et fermer les yeux sur le **ruissellement d'eaux polluées, le déversement de produits toxiques** dans le port ou de **gasoil** qui irise certains jours les eaux du canal et dont l'odeur se répand jusque dans les commerces, sont des comportements irresponsables et criminels. Il devient urgent de proposer aux professionnels une mise en conformité de leurs équipements et les accompagner dans une démarche plus écologique. **L'évacuation des eaux noires des résidents** temporaires ou permanents de bateaux amarrés dans le canal en amont du pont tournant constitue aussi un réel problème sanitaire dont peu semble se soucier. Là encore, les responsables sont connus mais l'absence de courage de la part de la Municipalité pour rappeler à l'ordre les contrevenants est flagrante.



DOMAINE PUBLIC ET MARITIME : Chacun fait ce qui lui plaît

Depuis la première année du mandat, la Municipalité promet la mise en place d'une **charte d'embellissement du centre-ville** permettant d'harmoniser les façades et devantures des commerces, et d'offrir un cadre à l'occupation du domaine public en matière esthétique et réglementaire. Depuis 2015, après avoir essayé de nous "refiler" celle de la ville de Perpignan (que **Le Cercle du Grau** avait récusée), la Municipalité observe un inquiétant mutisme sur le sujet.

Au risque de s'attirer les foudres de certains exploitants, **Le Cercle du Grau** déplore une occupation du domaine public particulièrement anarchique cette année. Les commerçants ayant fait rapidement le calcul qu'une verbalisation pour non-respect des limites d'occupation de l'espace public était amorti parfois en une soirée... Alors, pourquoi ne pas engager une discussion avec ceux qui souhaitent agrandir leurs terrasses commerciales plutôt que d'entretenir des rivalités inopportunnes entre commerçants privilégiés et les autres ? Ce ticket "gagnant-gagnant" permettrait également de remplir les caisses de la Mairie.

Dans le même registre d'occupation désordonnée, cet été, les pontons sur le canal ont vu fleurir tables et chaises de nombreux restaurateurs. Si **Le Cercle du Grau** est plutôt favorable à offrir ces espaces à la clientèle toujours en quête de plus d'authenticité, il estime que ces pontons devraient être réaménagés. Depuis 2015, il a proposé à la Municipalité de réfléchir à la mise à disposition de coffres en aluminium bardés de bois afin que les pêcheurs puissent stocker leur matériel à la place des containers de poubelles et autres congélateurs réformés. Renvoyant vertement **Le Cercle du Grau** dans ses planches, en argumentant que le projet était en cours, la Municipalité n'a, depuis plus de quatre ans, fait aucune proposition.

Toujours à propos des pontons de pêcheurs, pourquoi la Municipalité accepte-t-elle qu'ils deviennent des places de stationnement privé dès lors qu'il n'accueille plus l'utilitaire professionnel chargé de transporter le produit de la pêche ? Ainsi, on assiste à certains tournois de joutes sur le Canal avec véhicules particuliers et poubelles au premier plan.

PROPRETÉ : Pas vu, pas pris

Si la gestion des déchets semble être au cœur des préoccupations de certains élus de la majorité municipale, la réglementation qui devrait s'appliquer s'avère plus aléatoire. Par manque d'information sur les horaires et modalités de collecte mais aussi par absence de civisme de certains, sacs poubelles et cartons d'emballage jonchent les rues du centre-ville tout au long de la journée. Chacun déplore l'œuvre des goélands éventrant des sacs jetés par des riverains peu scrupuleux sur les trottoirs ou dans les poubelles municipales, tant et si bien que désormais il n'est pas rare de voir des rats dans les rues du centre-ville et le long du canal.

Et que dire des "encombrants" qui peuvent rester parfois plusieurs jours sur un trottoir ou au pied d'une résidence, des déjections canines, des "pissotières à ciel ouvert" dans certaines rues, des aires de pique-nique sauvages sur les pelouses et sur les marches de l'Hôtel de Ville où certains abandonnent sans scrupules les reliefs de leur repas... ? Le laxisme de la Municipalité, conjugué à l'incivisme de certains citoyens, sont régulièrement évoqués notamment lors des Conseils de Quartiers sans que rien ne soit fait. **Le Cercle du Grau propose qu'une "brigade de la propreté" soit mise en place** afin de prévenir le laisser-aller et sanctionner les contrevenants.

PLAGE SANS TABAC : 1,6% du territoire concerné

Instaurer 300 mètres de plage non-fumeurs sur les 18 kilomètres de littoral que compte notre commune, est parfaitement dérisoire voire inutile. Cette mesure, justifiée par un peu de "**péda-démagogie écologiste** (très en vogue actuellement) et une dose de prévention sanitaire pour informer (ceux qui en douteraient encore) des méfaits du tabac, est insignifiante. Au-delà de la prise de conscience environnementale louable et nécessaire, quelles mesures la Municipalité adoptera-t-elle pour faire respecter cette interdiction ?

Quand on sait qu'un mégot de cigarette met entre 2 et 5 ans pour être éliminé, ce ne sont pas 300 mètres de plage sur lesquels le tabac devrait être banni. Si la Ville du Grau du Roi souhaite véritablement s'engager dans une démarche durable et pas uniquement une action de communication, c'est **sur l'ensemble du territoire communal** qu'il faudrait appliquer cette mesure.

Adhésion au Cercle du Grau

A quelques mois des prochaines élections municipales, **Le Cercle du Grau** prépare résolument l'avenir du Grau du Roi avec une équipe déterminée, solidaire et compétente. Rejoignez **Le Cercle du Grau**.



Nom :

Prénom :

E-mail :

Tél. :

Adresse postale :



Le Cercle du Grau - Impasse Louis Ponsole - 30240 Le Grau du Roi - Tel. : 06 09 56 59 78 - E-mail : lecercleredugrau@yahoo.fr - www.lecercleredugrau.com

Profession :

Actif(ve) Retraité(e) Recherche d'emploi Autre

Date de naissance : / /

Célibataire En couple Enfant(s)

Je souhaite m'abonner à la Lettre d'Information du **Cercle du Grau**

Oui Non

